

Demandes de subventions 2026

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient financièrement des associations ou événements d'intérêt communautaire.

Pour permettre aux élus de la Communauté de Communes d'étudier les projets, les demandes de subventions doivent réunir les éléments suivants :

- ☒ **Lettre de demande** de subvention mentionnant le montant de la subvention sollicitée ;
- ☒ **Relevé d'identité bancaire** ;
- ☒ **Bilan financier du dernier exercice** (budget N-1) ;
- ☒ **Bilan de la dernière action** ayant fait l'objet d'une aide financière communautaire ;
- ☒ **Dossier de présentation détaillé** de l'action à financer, présentant distinctement le budget prévisionnel de l'action ET le budget prévisionnel annuel de la structure, le détail des financements attendus, etc.

Pièces complémentaire spécifiques aux associations :

- ☒ Présenter le dossier de préférence via le **formulaire unique** de l'Etat ([à télécharger ici](#))
- ☒ **Statuts** ;
- ☒ **Attestation d'assurance en responsabilité civile** ;
- ☒ **Compte de bilan simplifié et compte de résultat** (pour les associations soumises au plan comptable) ;
- ☒ **Etats financiers approuvés du dernier exercice clos** (pour les associations non soumises au plan comptable).

Calendrier prévisionnel :

Date limite de dépôt du dossier <u>complet</u>	Période de notification
Lundi 12 janvier 2026	Mars 2026
Lundi 4 mai 2026	Juillet 2026
Lundi 5 octobre 2026	Décembre 2026

Dans un souci d'équité de traitement des demandes, les dossiers incomplets seront ajournés.

Contacts :

Adresse unique pour le dépôt des dossiers, pièces complémentaires et questions :

subventions@bassin-de-marennes.com

- Ludvine Meunier, responsable des assemblées et de l'administration générale, 05 46 85 76 93
- Antoine Lamblin, responsable service culture, 06 27 46 90 79